

Suite aux mesures de confinement instaurées au niveau national, nous vous invitons à suivre les directives suivantes dans le cas d'une demande de certificat OTW.

Dans le cadre d'une première certification: si vous possédez tous les documents nécessaires à l'envoi d'un dossier de demande (formulaire de demande, copie de l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques, copie de l'attestation d'aptitude psychologique, copie de l'attestation d'aptitude médicale, copie de la carte d'identité), nous vous invitons à les envoyer au plus vite à l'adresse OTW@infrabel.be afin que le bureau de certification puisse délivrer le certificat OTW.

Dans le cas où *l'attestation médicale ou psychologique est manquante*, vous pouvez toujours prendre rendez-vous chez IDEWE malgré la situation actuelle tant que les mesures de distanciation sociale sont respectées. Mais il n'est en aucun cas obligatoire de faire cette visite médicale/psychologique avant la levée des mesures de confinement.

Une fois la visite effectuée, veuillez soumettre au plus vite votre dossier.

Dans le cadre du renouvellement d'un certificat: si vous possédez tous les documents nécessaires à l'envoi d'un dossier de demande (formulaire de demande, copie de l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques, copie de l'attestation d'aptitude médicale, fiches de présence aux journées de formation permanente, copie de la carte d'identité, copie du certificat à renouveler), nous vous invitons à les envoyer à l'adresse OTW@infrabel.be:

- Si le certificat est valable jusqu'au 15 juillet : vous pouvez soumettre dès à présent votre dossier
- Si le certificat est valable au-delà de cette date, veuillez soumettre votre demande au maximum 3 mois avant la fin de la validité (ex. date de validité est le 20.09.2020, date de soumission du dossier, au plus tôt le 20.06.2020)

Dans le cadre du renouvellement d'un certificat et que la date de validité du certificat se situe entre le 01.03.2020 et le 30.09.2020, le certificat OTW est automatiquement prolongé jusqu'au 31.12. 2020 sur base des conditions suivantes :

- si une partie de la formation n'a pas pu être suivie (2020). Il est conseillé de prendre contact avec le centre de formation de la SNCB une fois le confinement levé afin de prendre connaissance des disponibilités de formation ou d'évaluation. ET/OU
- si l'attestation médicale de l'agent n'est plus valable. Veuillez noter que les centres IDEWE restent ouverts et que la prise de rendez-vous est toujours possible tant que les mesures de distanciation sociale sont respectées. Mais il n'est en aucun cas obligatoire de faire cette visite médicale avant la levée des mesures de confinement.

Quand tous les documents nécessaires à la soumission du dossier seront en votre possession, merci d'envoyer au plus vite votre demande de renouvellement de certificat.



